

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-80
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 25**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN

Stéphanie GAUTIER, Dominique DANGEL, Martine MICHAUD, Elodie LERALE, Coralie GUILLAUME, Lise VURPILLOT et Malika DRICI sortent pour le vote de ce point.

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Excusés : Michel TREPPO

Absents :

Pouvoirs :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260909-2026-80-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-80***RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit officiellement une des missions essentielles du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui est « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Aujourd'hui le C.C.A.S. n'est plus seulement un organisme d'aide et d'assistance, mais devient une institution active qui coordonne une dynamique nouvelle de prévention et de développement social local.

Le C.C.A.S. est un Établissement Public Administratif. Il est administré par un Conseil d'Administration composé à parité de conseillers municipaux élus au sein du conseil municipal et de personnes qualifiées nommées par arrêté du Président, Maire de la Commune.

Les compétences du C.C.A.S. sont précisées par le Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (*Stéphanie GAUTIER, Dominique DANGEL, Martine MICHAUD, Elodie LERALE, Coralie GUILLAUME, Lise VURPILLOT et Malika DRICI sortent pour le vote de ce point*) des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à :

-**PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2025,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER